

Paris, le 5 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLUS DE 300 000 MÉNAGES LOGÉS GRÂCE À LA GARANTIE VISALE D’ACTION LOGEMENT

Action Logement a signé en août dernier le 300 000^e contrat Visale. Dispositif de cautionnement locatif gratuit, Visale a été conçu par Action Logement pour apporter une réponse concrète aux locataires et aux bailleurs. Simple et sûre, la garantie Visale permet à un public large d’accéder à un logement et fournit aux propriétaires privés l’assurance d’une sécurisation de leur bien mis en location. Il s’inscrit au cœur de la vocation d’utilité sociale du Groupe, en facilitant l’accès au logement des salariés et favorisant ainsi leur accès à l’emploi et leur mobilité professionnelle et résidentielle.

Créée en 2016, Visale a permis à plus de 300 000 ménages de se loger en France. Depuis un an, le nombre de garanties accordées a augmenté de 50 %. En cette période de crise sanitaire, économique et sociale liée à la COVID-19, Visale remplit plus que jamais son rôle de dispositif d’utilité sociale, en levant les freins auxquels se heurtent les jeunes et les salariés aux revenus modestes pour accéder au logement.

Visale, c’est :

- pour le futur locataire, un service de sécurisation des loyers, gratuit et entièrement digitalisé, qui permet d’obtenir rapidement une garantie locative qui peut se substituer à la caution parentale et qui renforce le dossier de candidature ;
- pour le bailleur, une garantie couvrant les risques d’impayés jusqu’à 36 mois de loyers et de charges, et qui prend en charge les éventuelles dégradations locatives à l’issue du bail ;
- un dispositif qui peut être associé à d’autres aides et services proposés par Action Logement : l’AIDE MOBILI-JEUNE®, l’AIDE MOBILI-PASS®, l’AIDE LOCA-PASS®, l’accompagnement de la mobilité, etc.

Pour en savoir plus sur les conditions d’attribution de la garantie Visale, consulter : www.visale.fr

À PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 51 ESH et un patrimoine d’un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

À PROPOS DE L'APAGL

L'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives est en charge de l'organisation et du pilotage de Visale au sein du Groupe Action Logement.

Plus d'informations sur : www.apagl.fr et www.actionlogement.fr - @Visale_fr - @ActionLogement

CONTACT PRESSE

Action Logement : Sophie BENARD – 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr